

Communiqué
Pour publication immédiate

La Régie de l'assurance maladie du Québec à la solde des assureurs privés

Montréal, le 16 décembre 2016 — L'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP) dénonce avec véhémence le manque de transparence dont a fait preuve le président-directeur général de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), Jacques Cotton, en acceptant de siéger au conseil d'administration de la compagnie d'assurances La Capitale en compagnie de trois personnes possédant des mandats de lobbyistes auprès de la RAMQ. Monsieur Cotton, ancien sous-ministre à la Santé, y côtoie notamment le président et chef de la direction de La Capitale, Jean St-Gelais, ancien secrétaire général du gouvernement du Québec et actuellement lobbyiste pour l'Association des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP). Du même coup, l'AQPP dénonce également le laxisme et la complaisance évidente du ministre Barrette devant cette situation.

« Au-delà du fait que cette situation soit inacceptable à sa face même sur le plan éthique, elle l'est davantage lorsque nous considérons que le PDG de la RAMQ veille aux intérêts de La Capitale, une société dont il est administrateur et dont les lobbyistes sont intervenus vigoureusement pour inciter le gouvernement à favoriser la position des assureurs privés au détriment des pharmaciens propriétaires lors de l'adoption du projet de loi 92. C'est tout simplement renversant! », explique Jean Bourcier, vice-président exécutif et directeur général de l'AQPP.

« Non seulement un des plus importants responsables du système de santé québécois se serait placé en flagrant conflit d'intérêt, il l'aurait même fait avec la bénédiction du ministre de la Santé Gaétan Barrette, qui dit ne voir aucun enjeu ni aucun impact découlant de cette situation de conflit d'intérêt. Est-il à la solde des compagnies d'assurance privées » a-t-il questionné ?

Face à cette situation sans précédent, l'AQPP a mandaté ses procureurs afin que ceux-ci scrutent minutieusement les listes de tous les conseils d'administration de toutes les compagnies d'assurances de personnes qui œuvrent au Québec afin de s'assurer qu'aucun autre conflit d'intérêt de cette nature n'existe.

« Nous comptons bien faire toute la lumière concernant cette troublante proximité entre les compagnies d'assurance et le ministère de la Santé et des Services sociaux, proximité qui a conduit à l'adoption du projet de Loi 92, lequel cible malicieusement et injustement les pharmaciens du Québec » a conclu Jean Bourcier.

À propos de l'AQPP

L'Association québécoise des pharmaciens propriétaires est constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels et elle représente les 2 071 pharmaciens propriétaires des 1 889 pharmacies du Québec, qu'ils soient affiliés ou non à une chaîne ou à une bannière commerciale.

Source :

Rafaëlle Perron
Conseillère affaires publiques et gouvernementales, AQPP
438 887-0519
rperron@agpp.qc.ca